

Municipalité de Saint-Édouard

Extrait du procès-verbal de la Séance ordinaire du Conseil municipal de la municipalité de Saint-Édouard, tenue le 2 avril 2019 à 20 h à la salle du Conseil, située au 405C, montée Lussier, à Saint-Édouard, à laquelle étaient présents messieurs Gaétan Boulerice, Alain Dumouchel, Marc Gaudreau, Alain Poissant et madame Annie Lussier.

Monsieur Daniel Racette était absent.

Formant quorum sous la présidence de Monsieur Ronald Lécuyer, maire. Le directeur général et secrétaire-trésorier, Félix Champagne-Picotte et la directrice générale adjointe, Véronique Lussier étaient présents. La séance débute à 20 h.

- 1. Ouverture de la séance
- 2. Moment de recueillement
- 3. Lecture de l'ordre du jour
- 4. Adoption de l'ordre du jour
- 5. Période de questions du public sur l'ordre du jour
- 6. LÉGISLATION
 - 6.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 mars 2019

7. FINANCES ET ADMINISTRATION

- 7.1 Paiement de la liste de comptes fournisseurs du mois
- 7.2 Adoption du Règlement 2019-298 décrétant un emprunt pour l'acquisition d'une chargeuse rétro-excavatrice
- 7.3 Autorisation renouvellement de l'adhésion annuelle à la Fédération québécoise des municipalités (FQM)
- 7.4 Autorisation à la Directrice générale adjointe pour renouveler l'adhésion annuelle à l'Association des gestionnaires financiers municipaux du Québec (AGFMQ)

8. GESTION DU MATÉRIEL ET DES IMMEUBLES

8.1 Responsable de la gestion du matériel et des immeubles - Le conseiller M. Daniel Racette

9. GESTION DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

9.1 Comité de la gestion de la sécurité publique – Le conseiller M. Gaétan Boulerice

10. GESTION DU RÉSEAU ROUTIER

10.1 Responsable de la gestion du réseau routier - Le conseiller M. Alain Dumouchel

11. GESTION DES ORGANISMES À BUT NON LUCRATIF (OBNL), DE LA POLITIQUE DE LA FAMILLE ET DES AÎNÉS ET DES PARCS

- 11.1 Comité de la gestion des organismes à but non lucratif (OBNL), de la politique de la famille et des aînés et des parcs La conseillère Mme Annie Lussier
- 11.2 Autorisation de la Direction générale à rembourser les demandes d'aide financière pour le camp de jour
- 11.3 Autorisation de la Direction générale à rembourser les demandes d'aide financière des activités sportives

12. GESTION DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

- 12.1 Responsable de la gestion de l'aménagement du territoire Le conseiller M. Marc Gaudreau
- 12.2 Adoption du Règlement 2019-297 obligeant l'installation de soupape de sûreté à l'égard de tout immeuble desservi par le service d'égout municipal
- 12.3 Demande de dérogation mineure afin de permettre la subdivision du lot 3 992 825 en deux lots non conformes au *Règlement de lotissement 2015-260*.
- 12.4 Demande de dérogation mineure afin de permettre la construction d'un garage détaché non conforme au *Règlement de zonage 2015-259* sur le lot numéro 3 991 607.
- 12.5 Demande de permis de construction résidentiel sur le lot 3 991 573, situé dans la zone H-3 et assujettie au *Règlement 2015-263 relatif aux PIIA*.
- 12.6 Demande de permis d'affichage sur l'immeuble situé au 53 rue de l'École, situé dans la zone H-3, assujettie au *Règlement 2015-263 relatif aux PIIA*.

13. GESTION DE LA BIBLIOTHÈQUE, DE LA CULTURE ET DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION

13.1 Comité de la gestion de la bibliothèque, de la culture et des technologies de l'information – La conseillère Mme Annie Lussier



14. GESTION DU COMITÉ DE L'ÉCOLE DE SAINT-ÉDOUARD

4.1 Responsable de la gestion du comité de l'école de Saint-Édouard – Le conseiller M. Gaétan Boulerice

15. COMITÉ DES RESSOURCES HUMAINES ET AFFAIRES JURIDIQUES

- 15.1 Responsable du comité des ressources humaines et affaires juridiques Le maire M. Ronald Lécuyer
- 15.2 Nomination de M. Daniel Racette sur le comité des ressources humaines et affaires juridiques
- 15.3 Confirmation de nomination de la directrice générale adjointe et secrétairetrésorière adjointe
- 15.4 Confirmation de nomination de l'inspectrice en urbanisme et environnement
- 15.5 Nomination au poste d'adjointe administrative
- 16. PÉRIODE DE QUESTIONS
- 17. VARIA
- 18. CLÔTURE DE LA SÉANCE



No de résolution

4. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

19-04-045 Adoption de l'ordre du jour

IL EST PROPOSÉ D'ADOPTER l'ordre du jour de la séance ordinaire du 2 avril 2019, tel que présenté.

Vote des membres du c	onseil			PROPOSEU	R (P)	VOTE POUR	(O)
#1 – Annie Lussier	0	#5 - Daniel Racette	Α	ABSENT	(A)	VOTE CONTRE	(N)
# 2 – Gaétan Boulerice	Р	#6 – Alain Poissant	0	ADOPTE A L'UNANIMITE			1
#3 – Alain Dumouchel	0	Maire :		ADOPTE A	LA MA	JORITE	
# 4 – Marc Gaudreau	0	Maire suppléant :		REJETE			

6 personnes présentes

5. PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC – aucune question

6. LÉGISLATION

19-04-046 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 mars 2019

IL EST PROPOSÉ D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 mars 2019, tel que rédigé.

Vote des membres du c	onseil	•	/ote des membres du conseil :			Vote Pour	(O)
#1 – Annie Lussier	0	#5 - Daniel Racette	Α	ABSENT	(A)	VOTE CONTRE	(N)
# 2 - Gaétan Boulerice	Р	#6 – Alain Poissant	0	ADOPTE A	L'UNA	NIMITE	
#3 - Alain Dumouchel	0	Maire:		ADOPTE A	A LA MA	JORITE	
# 4 – Marc Gaudreau	0	Maire suppléant :		REJETE			

7. FINANCES ET ADMINISTRATION

19-04-047 Paiement de la liste des comptes fournisseurs du mois

CONSIDÉRANT QUE la direction générale, en vertu du *Règlement nº 150 sur la délégation des compétences et les règles de contrôle et de suivi budgétaire*, doit préparer et déposer périodiquement au Conseil, lors d'une séance ordinaire, un rapport des dépenses qu'il a autorisé ;

IL EST PROPOSÉ D'ACCEPTER l'inclusion des dépenses autorisées à la liste des comptes du mois et D'APPROUVER le paiement des factures correspondantes totalisant une somme de 167 810.40 \$; ET que ce rapport soit classé sous le numéro 2019-04 et considéré comme faisant partie intégrale de la présente résolution.

Vote des membres du d	Vote des membres du conseil :			PROPOSEU	R (P)	VOTE POUR	(O)
#1 – Annie Lussier	0	#5 – Daniel Racette	А	ABSENT	(A)	VOTE CONTRE	(N)
# 2 – Gaétan Boulerice	0	# 6 – Alain Poissant	0	ADOPTE A L'UNANIMITE			11
#3 – Alain Dumouchel	0	Maire :		ADOPTE A			
# 4 – Marc Gaudreau	Р	Maire suppléant :		REJETE			

19-04-048 Adoption du Règlement 2019-298 décrétant un emprunt pour l'acquisition d'une chargeuse rétro-excavatrice

CONSIDÉRANT que la rétrocaveuse de marque Case modèle 550, 1999, acquise en 2012 nécessite des réparations de l'ordre de ± 20 000 \$;

CONSIDÉRANT la nécessité pour la Municipalité de posséder une chargeuse rétroexcavatrice opérationnelle afin d'accomplir différents travaux, et ce, tout au long de l'année ;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du présent règlement a été adopté, par la résolution 19-03-041, à la séance ordinaire tenue le 5 mars 2019 ;

CONSIDÉRANT le dépôt du présent règlement à la séance ordinaire tenue le 5 mars 2019 ;

IL EST PROPOSÉ D'ADOPTER le Règlement 2019-298 décrétant un emprunt pour l'acquisition d'une chargeuse rétro-excavatrice pour un montant n'excédant pas 210 000 \$ ET que le règlement fasse partie intégrante de la présente résolution.

Vote des membres du c	te des membres du conseil :				(O)
#1 - Annie Lussier	0	# 5 - Daniel Racette	А	ABSENT (A) VOTE CONTRE	(N)
# 2 - Gaétan Boulerice	0	#6 - Alain Poissant	0	ADOPTE A L'UNANIMITE	11
#3 – Alain Dumouchel	Р	Maire:		ADOPTE A LA MAJORITE	
# 4 – Marc Gaudreau	0	Maire suppléant :		REJETE	



No de résolution ou annotation

19-04-049 Autorisation renouvellement de l'adhésion annuelle à la Fédération québécoise des municipalités (FQM)

CONSIDÉRANT les avantages offerts par la FQM en ce qui a trait à la formation et au développement continue ;

CONSIDÉRANT QUE le coût pour le renouvellement de l'adhésion annuelle est de 1 790,31 \$ taxes non incluses ;

IL EST PROPOSÉ D'AUTORISER la Direction générale de renouveler l'adhésion à la Fédération québécoise des municipalités ET DE PAYER cette dépense à même le budget de fonctionnement.

Vote des membres du c	onseil			PROPOSEUR	(P)	VOTE POUR	(0)
#1 - Annie Lussier	Р	# 5 - Daniel Racette	Α	ABSENT	(A)	VOTE CONTRE	(N)
#2 - Gaétan Boulerice	0	#6 - Alain Poissant	0	ADOPTE A L'UNANIMITE			$\frac{1}{}$
#3 – Alain Dumouchel	0	Maire :		ADOPTE A			
# 4 – Marc Gaudreau	0	Maire suppléant :		REJETE			+-

19-04-050 Autorisation à la Directrice générale adjointe pour renouveler l'adhésion annuelle à l'Association des gestionnaires financiers municipaux du Québec (AGFMQ)

CONSIDÉRANT les avantages offerts par l'AGFMQ en ce qui a trait à la formation et au développement continue ;

CONSIDÉRANT QUE le coût pour le renouvellement de l'adhésion annuelle est de 300 \$ taxes non incluses ;

IL EST PROPOSÉ D'AUTORISER la Directrice générale adjointe à renouveler l'adhésion à l'AGFMQ ET DE PAYER cette dépense à même le budget de fonctionnement.

Vote des membres du c	onseil			PROPOSEUR (F	P) VOTE POUR	(O)
#1 – Annie Lussier	0	# 5 – Daniel Racette	A	ABSENT (A	VOTE CONTRE	(N)
# 2 – Gaétan Boulerice	0	#6 – Alain Poissant	Р	ADOPTE A L'U	NANIMITE	Ì√
#3 – Alain Dumouchel	0	Maire :		ADOPTE A LA	MAJORITE	<u>'</u>
# 4 – Marc Gaudreau	0	Maire suppléant :		REJETE		

8. GESTION DU MATÉRIEL ET DES IMMEUBLES

Rapport du responsable de la gestion du matériel et des immeubles – Le conseiller M. Daniel Racette

Absent

9. GESTION DU SERVICE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

Rapport du responsable du comité de la gestion de la sécurité publique – Le conseiller M. Gaétan Boulerice

> Rencontre avec le Directeur service de la sécurité incendie concernant des suggestions et proposition de réaménagement des ressources.

10.GESTION DU RÉSEAU ROUTIER

Rapport du responsable de la gestion du réseau routier – Le conseiller M. Alain Dumouchel

Rien à signaler

11.GESTION DES ORGANISMES À BUT NON LUCRATIF (OBNL), DE LA POLITIQUE DE LA FAMILLE ET DES AÎNÉS ET DES PARCS

Rapport du responsable du comité de la gestion des organismes à but non lucratif (OBNL), de la politique de la famille et des aînés et des parcs – La conseillère Mme Annie Lussier

Souper des bénévoles en préparation

19-04-051 Autorisation de la Direction générale à rembourser les demandes d'aide financière pour le camp de jour des enfants de la municipalité de Saint-Édouard

CONSIDÉRANT QUE le Conseil, a depuis quelques années, statué sur l'aide financière pour l'inscription à des camps de jours à l'extérieur du territoire de la Municipalité des enfants résidants à Saint-Édouard ;

CONSIDÉRANT QUE l'aide financière est de 25 % du coût de l'inscription à l'activité pour un maximum de 100 \$ par année, par enfant ;



No de résolution ou annotation **CONSIDÉRANT QUE** les demandes d'aide financière sont accordées conditionnellement à la présentation de la fiche de remboursement dûment remplie ;

CONSIDÉRANT QUE les demandes d'aide financière sont accordées conditionnellement à la présentation d'une preuve de paiement et d'une facture détaillée qui comprend le nom et le prénom de l'enfant et le nombre de semaines d'occupation au camp ;

CONSIDÉRANT QUE les demandes d'aide financière pour l'année courante devront être présentées au maximum le 31 décembre de la même année du service rendu à l'enfant ;

IL EST PROPOSÉ D'ABROGER LA RÉSOLUTION 18-04-057 ET D'AUTORISER la Direction générale à procéder au remboursement des demandes d'aide pour le camp de jour, DE PRÉSENTER au Conseil les demandes d'aide financière par l'intermédiaire de la liste des comptes fournisseurs du mois ET QUE ces dépenses soient payées à même le budget de fonctionnement.

Vote des membres du c	Vote des membres du conseil :				R (P)	VOTE POUR	(O)
#1 - Annie Lussier	Р	# 5 - Daniel Racette	Α	ABSENT	(A)	VOTE CONTRE	(N)
#2 - Gaétan Boulerice	0	#6 - Alain Poissant	0	ADOPTE A L'UNANIMITE			$\neg \neg$
#3 – Alain Dumouchel	0	Maire :	-	ADOPTE A	LA MA	JORITE	
# 4 – Marc Gaudreau	0	Maire suppléant :		REJETE			

19-04-052 Autorisation de la Direction générale à rembourser les demandes d'aide financière des activités sportives des enfants de la municipalité de Saint-Édouard

CONSIDÉRANT QUE le Conseil, a depuis plusieurs années, statué sur l'aide financière, pour les activités sportives à l'extérieur du territoire de la Municipalité, des enfants de moins de 18 ans résidants à Saint-Édouard;

CONSIDÉRANT QUE l'aide financière est de 25 % du coût de l'inscription de l'activité pour un maximum de 100 \$ par année, par enfant ;

CONSIDÉRANT QUE les activités auxquelles les enfants s'inscrivent doivent être rendues par un organisme reconnu par la Direction générale de la municipalité ;

CONSIDÉRANT QUE les activités auxquelles les enfants s'inscrivent ne doivent pas être disponibles sur le territoire de la Municipalité pour un niveau de discipline semblable et pour la même période ;

CONSIDÉRANT QUE les activités sportives liées au hockey sur glace ne sont pas admissibles à cette aide financière puisqu'une subvention est déjà versée pour une association de hockey mineure ;

CONSIDÉRANT QUE les demandes d'aide financière sont accordées conditionnellement à la présentation de la fiche de remboursement dûment remplie ;

CONSIDÉRANT QUE les demandes d'aide financière sont accordées conditionnellement à la présentation d'une preuve de paiement et d'une facture détaillée comprenant le nom et le prénom de l'enfant et le nombre de semaines d'occupation à l'activité sportive ;

CONSIDÉRANT QUE les demandes d'aide financière pour l'année courante devront être présentées au maximum le 31 décembre de la même année du service rendu à l'enfant ;

IL EST PROPOSÉ D'ABROGER LA RÉSOLUTION 18-04-056 ET D'AUTORISER la Direction générale à procéder au remboursement des demandes d'aide financière ; DE PRÉSENTER au Conseil les demandes d'aide financière par l'intermédiaire de la liste des comptes fournisseurs du mois ; ET QUE ces dépenses soient payées à même le budget de fonctionnement.

Vote des membres du c	Vote des membres du conseil :					VOTE POUR	(O)
#1 - Annie Lussier	0	# 5 - Daniel Racette	Α	ABSENT	(A)	VOTE CONTRE	(N)
# 2 - Gaétan Boulerice	0	#6 - Alain Poissant	Р	ADOPTE A L'UNANIMITE			
#3 – Alain Dumouchel	0	Maire :		ADOPTE /	LA MA	JORITE	
# 4 – Marc Gaudreau	0	Maire suppléant :		REJETE			



No de résolution ou annotation

12.GESTION DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Rapport du responsable de la gestion de l'aménagement du territoire – Le conseiller M. Marc Gaudreau

L'installation du débitmètre est complétée et le rodage du système est actuellement en cours

19-04-053 Adoption du Règlement 2019-297 obligeant l'installation de soupape de sûreté à l'égard de tout immeuble desservi par le service d'égout municipal abrogeant le Règlement numéro 2005-188 intitulé règlement sur l'installation des soupapes de sûreté

CONSIDÉRANT QUE la Mutuelle des Municipalités du Québec demande de faire une mise à jour du dossier de renouvellement d'assurance de la municipalité ;

CONSIDÉRANT QUE le Règlement numéro 2005-188 intitulé règlement sur l'installation des soupapes de sûreté n'étant pas conforme ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a un an à partir de la date du renouvellement pour adopter un nouveau règlement sans quoi la garantie ne sera pas reconduite au renouvellement 2020-2021;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 19 de la *Loi sur les compétences municipales* permet à toute municipalité locale d'adopter des règlements en matière d'environnement ;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du présent règlement a été adopté par la résolution 19-03-043, à la séance ordinaire tenue le 5 mars 2019 ;

IL EST PROPOSÉ D'ADOPTER le Règlement 2019-297 obligeant l'installation de soupape de sûreté à l'égard de tout immeuble desservi par le service d'égout municipal abrogeant le Règlement numéro 2005-188 intitulé règlement sur l'installation des soupapes de sûreté ET que le règlement fasse partie intégrante de la présente résolution.

Vote des membres du co	onseil			PROPOSEUR	(P)	Vote Pour	(O)
#1 – Annie Lussier	0	#5 - Daniel Racette	A	ABSENT	(A)	VOTE CONTRE	(N)
#2 – Gaétan Boulerice	0	#6 – Alain Poissant	0	ADOPTE A L'UNANIMITE			$\forall \forall$
#3 – Alain Dumouchel	0	Maire :		ADOPTE A L			
# 4 – Marc Gaudreau	Р	Maire suppléant :		REJETE			

19-04-054 Demande de dérogation mineure afin de permettre la subdivision du lot 3 992 825 en deux lots non conformes au Règlement de lotissement 2015-260

CONSIDÉRANT QUE la présente demande est conforme aux critères d'évaluation édictés par l'article 15 du Règlement sur les dérogations mineures numéro 2015-262;

CONSIDÉRANT QUE les superficies des terrains projetés sont conformes à celles exigées par le *Règlement de lotissement* numéro 2015-260;

CONSIDÉRANT QUE selon l'article 14 du Règlement sur les dérogations mineures numéro 2015-262 ;

« Une dérogation mineure peut être accordée à l'égard de toutes les dispositions du règlement de lotissement, à l'exception des dispositions relatives à la superficie minimale d'un lot à l'intérieur d'un îlot déstructuré. »

CONSIDÉRANT QUE le terrain est situé dans l'îlot déstructuré IDR-8, où la construction de résidences unifamiliales isolées est permise ;

CONSIDÉRANT QUE le projet ne porte pas préjudice aux propriétaires des immeubles adjacents ;

CONSIDÉRANT QU'il n'y a que très peu de lots disponibles pour la construction de résidences unifamiliales sur le territoire de la Municipalité ;

CONSIDÉRANT QUE la règlementation actuelle crée un réel préjudice à la requérante ;

IL EST RECOMMANDÉ D'OCTROYER une dérogation mineure afin de permettre la création de deux (2) lots ayant des frontages respectifs de 36,10 mètres et de 35,57 mètres tandis que le frontage minimum autorisé par le *Règlement de lotissement 2015-260* est de 45 mètres.

Vote des membres du ce	Vote des membres du conseil :				R (P)	VOTE POUR	(0)
#1 – Annie Lussier	0	#5 – Daniel Racette	Α	ABSENT	(A)	VOTE CONTRE	(N)
#2 - Gaétan Boulerice	0	#6 – Alain Poissant	0	ADOPTE A L'UNANIMITE			11
#3 – Alain Dumouchel	0	Maire :		ADOPTE A	LA MA	JORITE	
#4 – Marc Gaudreau	Р	Maire suppléant :		REJETE			



No de résolution ou annotation 19-04-055 Demande de dérogation mineure afin de permettre la construction d'un garage détaché sur le lot numéro 3 991 607 non conforme au Règlement de zonage 2015-259.

CONSIDÉRANT QUE la présente demande est conforme aux critères d'évaluation édictés par l'article 15 du Règlement sur les dérogations mineures numéro 2015-262 ;

CONSIDÉRANT QUE l'implantation du garage détaché se fera près de la marge arrière du lot, réduisant ainsi l'impact visuel du bâtiment ;

CONSIDÉRANT QUE la superficie du garage détaché est de 58 m², ce qui est 17 m² de moins que ce que permet la règlementation ;

CONSIDÉRANT QUE la hauteur du garage détaché est de 5,8 mètres de hauteur, tandis que le bâtiment principal est de 6,7 mètres de hauteur ;

CONSIDÉRANT QU'il n'y a pas de voisins en cour arrière, qui est bordée par le cimetière ;

CONSIDÉRANT QUE les couleurs des revêtements extérieurs et la forme du bâtiment s'harmoniseront avec ceux du bâtiment principal ;

CONSIDÉRANT QUE l'implantation du bâtiment ne crée pas de préjudice aux voisins immédiats ;

IL EST RECOMMANDÉ D'OCTROYER une dérogation mineure afin de permettre la construction d'un garage détaché, sur le lot numéro 3 991 607, d'une hauteur de 5,8 mètres tandis que la hauteur maximale autorisée par le *Règlement de zonage 2015-259* est de 5 mètres.

Vote des membres du c	Vote des membres du conseil :			PROPOSEUR (P)	Vote Pour	(O)
#1 – Annie Lussier	0	#5 – Daniel Racette	Α	ABSENT (A)	VOTE CONTRE	(N)
#2 – Gaétan Boulerice	Р	#6 – Alain Poissant	0	ADOPTE A L'UNA	NIMITE	TV
#3 – Alain Dumouchel	0	Maire :		ADOPTE A LA MA		ì
# 4 – Marc Gaudreau	0	Maire suppléant :		REJETE		

19-04-056 Demande de permis de construction résidentielle sur le lot 3 991 573, situé dans la zone H-3 et assujettie au Règlement 2015-263 relatif aux PIIA

CONSIDÉRANT QUE le bâtiment contribuerait à améliorer la qualité du cadre bâti de la rue de l'École ;

CONSIDÉRANT QUE trois (3) des quatre (4) bâtiments voisins possèdent deux (2) étages ;

CONSIDÉRANT QUE la présence du bâtiment projeté pourrait servir d'incitatif à d'autres projets du même type ;

CONSIDÉRANT QUE le Schéma d'aménagement favorise la densification ;

IL EST RECOMMANDÉ D'APPROUVER le PIIA pour la construction d'un bâtiment résidentiel sur le lot 3 991 573.

Vote des membres du c	/ote des membres du conseil :			PROPOSEU	R (P)	VOTE POUR	(O)
# 1 – Annie Lussier	Р	#5 – Daniel Racette	Α	ABSENT	(A)	VOTE CONTRE	(N)
#2 - Gaétan Boulerice	0	#6 – Alain Poissant	0	ADOPTE A L'UNANIMITE			11
# 3 – Alain Dumouchel	0	Maire :		ADOPTE A	LA MA	JORITE	
# 4 – Marc Gaudreau	0	Maire suppléant :		REJETE			

19-04-057 Demande de permis d'affichage sur l'immeuble situé au 53 rue de l'École, situé dans la zone H-3, assujettie au Règlement 2015-263 relatif aux PIIA

CONSIDÉRANT QUE la couleur du matériau utilisé s'intègre harmonieusement avec le revêtement extérieur du bâtiment ;

CONSIDÉRANT QUE l'emplacement projeté de l'enseigne contribue à mettre en valeur le style architectural du bâtiment ;

CONSIDÉRANT QUE les caractéristiques de l'enseigne proposée sont conformes aux normes édictées par le *Règlement de zonage 2015-269*;

IL EST RECOMMANDÉ D'APPROUVER le PIIA pour l'installation de l'enseigne sur le bâtiment situé au 53, rue de l'École.

Vote des membres du conseil :			PROPOSEUR (P)	Vote Pour	(O)	
#1 – Annie Lussier	0	#5 – Daniel Racette	Α	ABSENT (A)	VOTE CONTRE	(N)
#2 - Gaétan Boulerice	0	#6 – Alain Poissant	0	ADOPTE A L'UNA	NIMITE	1
#3 - Alain Dumouchel	0	Maire :		ADOPTE A LA MA	JORITE	
# 4 – Marc Gaudreau	Р	Maire suppléant :		REJETE		



13.GESTION DE LA BIBLIOTHÈQUE, DE LA CULTURE ET DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION

Rapport du responsable du comité de la bibliothèque, de la culture et des technologies de l'information – La conseillère Mme Annie Lussier

> Rien à signaler

14.GESTION DU COMITÉ DE L'ÉCOLE DE SAINT-ÉDOUARD

Rapport du responsable du comité de gestion du comité de l'école de Saint-Édouard – Le conseiller M. Gaétan Boulerice

> Journée porte ouverte à l'école prévue le 30 mai

15.COMITÉ DES RESSOURCES HUMAINES ET AFFAIRES JURIDIQUES

Rapport du responsable du comité des ressources humaines et affaires juridiques – Le maire M. Ronald Lécuyer

19-04-058 Nomination de M. Daniel Racette sur le comité des ressources humaines et affaires juridiques

CONSIDÉRANT QUE la nomination d'un conseiller doit être effectuée par résolution du conseil ;

CONSIDÉRANT QUE le mandat est d'une durée d'un (1) an ;

CONSIDÉRANT QUE l'orientation est :

- d'être à l'écoute des demandes des citoyens ;
- faire certaines recherches;
- faire l'analyse des besoins de la Municipalité ;
- apporter des recommandations au conseil.

CONSIDÉRANT QUE le conseiller nommé n'a pas le pouvoir de prendre aucune décision, ni dicter la conduite ou de gérer un employé municipal (sauf en cas d'urgence) ;

IL EST PROPOSÉ DE NOMMER M. Daniel Racette sur le comité des ressources humaines et affaires juridiques.

Vote des membres du conseil :			PROPOSEU	R (P)	VOTE POUR	(0)	
#1 – Annie Lussier	0	#5 – Daniel Racette	Α	ABSENT	(A)	VOTE CONTRE	(N)
# 2 – Gaétan Boulerice	0	#6 - Alain Poissant	Р	ADOPTE A	L'UNA	NIMITE	ĪV
#3 – Alain Dumouchel	0	Maire :		ADOPTE A			<u>'</u>
# 4 – Marc Gaudreau	0	Maire suppléant :		REJETE			

19-04-059 Confirmation de nomination de la directrice générale adjointe et secrétairetrésorière adjointe

CONSIDÉRANT QUE le conseil a entériné l'embauche de Madame Véronique Lussier, par la résolution 18-08-143, lors de la séance du 23 août 2018 ;

CONSIDÉRANT QUE l'évaluation réalisée par le Directeur général a démontré que l'employée surpasse les attentes de rendements établis par la direction générale ;

CONSIDÉRANT les recommandations du Directeur général à procéder à la confirmation de l'employée ;

CONSIDÉRANT QUE le Comité des ressources humaines et affaires juridiques recommande de procéder à la confirmation de nomination, par la résolution 19-03-04, adopté lors de la séance du 13 mars 2019 ;

IL EST PROPOSÉ DE CONFIRMER la nomination de Madame Véronique Lussier à titre de directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe ;

Vote des membres du conseil :			PROPOSEUR (P) VOTE POUR (O)	
#1 – Annie Lussier	0	#5 – Daniel Racette	Α	ABSENT (A) VOTE CONTRE (N)
#2 – Gaétan Boulerice	Р	#6 - Alain Poissant	0	ADOPTE A L'UNANIMITE √
#3 – Alain Dumouchel	0	Maire :		ADOPTE A LA MAJORITE
# 4 – Marc Gaudreau	0	Maire suppléant :		REJETE



19-04-060 Confirmation de nomination de l'inspectrice en urbanisme et aménagement

CONSIDÉRANT QUE le conseil a entériné l'embauche de Madame Josée Daigneault, par la résolution 18-03-03, lors de la séance du 5 mars 2018 ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil a entériné le prolongement de la période de probation supplémentaire de 3 mois, par la résolution 18-08-13, lors de la séance du 13 août 2018 ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil a entériné le prolongement de la période de probation supplémentaire de 3 mois, par la résolution 18-11-205, lors de la séance du 5 novembre 2018

CONSIDÉRANT le peu d'expérience dans le domaine de l'aménagement du territoire de l'employée avant son embauche à la Municipalité ;

CONSIDÉRANT QUE l'évaluation réalisée par le Directeur général a démontré que l'employée démontre que certains éléments sont à améliorer, mais qu'elle possède un potentiel de développement ;

CONSIDÉRANT les recommandations du Directeur général à procéder à la confirmation de l'employée ;

CONSIDÉRANT QUE le Comité des ressources humaines et affaires juridiques recommande de procéder à la confirmation de nomination, par la résolution 19-03-05, adopté lors de la séance du 13 mars 2019 ;

IL EST PROPOSÉ DE CONFIRMER la nomination de Madame Josée Daigneault à titre d'inspectrice en urbanisme et aménagement.

Vote des membres du conseil :			PROPOSEU	R (P)	VOTE POUR	(O)	
#1 – Annie Lussier	0	#5 - Daniel Racette	Α	ABSENT	(A)	VOTE CONTRE	(N)
#2 – Gaétan Boulerice	0	#6 – Alain Poissant	0	ADOPTE A	L'UNA	NIMITE	11
#3 - Alain Dumouchel	0	Maire :		ADOPTE A			T :-
# 4 - Marc Gaudreau	Р	Maire suppléant :		REJETE			

19-04-061 Nomination au poste d'adjointe administrative

CONSIDÉRANT QUE la direction générale a procédé à l'affichage du poste d'adjointe administrative ;

CONSIDÉRANT QUE la direction générale a fait l'analyse de tous les curriculums vitae reçus et plusieurs entrevues téléphoniques ;

CONSIDÉRANT QUE la direction générale a formé un comité de sélection d'embauche pour les entrevues qui se sont déroulées à l'aide d'un questionnaire et un test de français ;

CONSIDÉRANT les résultats des entrevues ainsi que les recommandations du comité d'embauche;

IL EST PROPOSÉ DE NOMMER au poste d'adjointe administrative madame Caroline Riel ; QUE la date d'entrée en fonction soit le 1er avril 2019 ; QU'UNE période probatoire de six (6) mois, suivant l'embauche s'applique ; QU'À tout moment, pendant la période de probation, elle peut être mis fin au lien d'emploi par le conseil municipal ; QU'UNE évaluation soit réalisée par la direction générale afin de déterminer s'il y aura recommandation d'une embauche permanente ; QUE le conseil municipal autorise la directrice générale adjointe à confirmer l'emploi à madame Caroline Riel et lui remettre le manuel de l'employé mentionnant les conditions de travail.

Vote des membres du conseil :			PROPOSEUR	(P)	Vote Pour	(O)	
#1 – Annie Lussier	0	#5 - Daniel Racette	Α	ABSENT	(A)	VOTE CONTRE	(N)
# 2 – Gaétan Boulerice	0	#6 - Alain Poissant	Р	ADOPTE A L'UNANIMITE			1
#3 – Alain Dumouchel	0	Maire :		ADOPTE A I	LA MA	JORITE	
#4 – Marc Gaudreau	0	Maire suppléant :		REJETE			

16.PÉRIODE DE QUESTIONS

- Mme Annie Lahaie, rue Derome :
 - demande l'implantation d'une traverse piétonne afin de traverser la rue Principale ;
 - souhaite obtenir le dossier que la Municipalité en envoyé au MTQ lors de la demande d'implantation d'une traverse piétonne en janvier 2014;
 - demande quel genre de suivi sera effectué par la Municipalité pour l'obligation d'installer les soupapes de sécurité ;
 - souhaite que la Municipalité offre des camps de jours aux enfants ;



- veut savoir s'il y a des zones industrielles autorisant l'entreposage de machinerie lourde sur le territoire de la municipalité.

M. Yves Dumouchel:

- mentionne qu'il a demandé à la personne à la réception à que le Directeur général le rappel le 22 mars 2019 et qu'il n'a toujours pas eu de retour ;
- demande si les travaux d'entretien et de nettoyage des cours d'eau par la MRC sont terminés, car il reste de l'empierrement à effectuer sur son terrain.

17.VARIA

18.CLÔTURE DE LA SÉANCE

19-04-062 Levée de l'assemblée

II EST PROPOSÉ DE LEVER la présente séance à 8h53

Vote des membres du conseil :			PROPOSEU	R (P)	VOTE POUR	(0)	
#1 – Annie Lussier	0	# 5 – Daniel Racette	Α	ABSENT	(A)	VOTE CONTRE	(N)
# 2 - Gaétan Boulerice	0	#6 – Alain Poissant	Р	ADOPTE A	L'UNA	NIMITE	11
#3 – Alain Dumouchel	0	Maire :		ADOPTE A	LA MA	JORITE	
# 4 – Marc Gaudreau	0	Maire suppléant :		REJETE			

Řonald Lécuyer

Maire

Félix Champagne-Picotte, urbaniste Directeur général et secrétaire-trésorier